

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 juin 2022

– Point 9e de l'ordre du jour –

Délibération n° 2022-33

Autorisant la Directrice générale à signer un contrat de bail pour des locaux à usage professionnel afin de permettre le déménagement de l'équipe des écoutants en aide à distance du pôle de Lille.

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu l'article R.1413-14 du Code de la santé publique ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise la Directrice générale de Santé publique France à signer un bail commercial en vue de la location de surfaces de bureaux destinées à accueillir **l'équipe des écoutants en aide à distance du pôle de Lille** dans les conditions plafond suivantes :

- Surface maximale 180 M².
- Montant annuel de loyer hors charges de 30 000 €,
- Nombre de places de parking : 2,
- Montant annuel de la provision pour charges : 11 000 €.

Article 2° - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 22 juin 2022

Jean-Jacques COIPLÉ
Président du Conseil d'administration par intérim